

## Concours de récits Québec/Wallonie-Bruxelles 2024-2025

Thème « Les belgicisms et québécismes »

### LES PRIX :

*Pour les lauréat.e.s : un colis de livres*

*La classe des lauréats : un colis cadeau et quelques surprises*

1 lauréat.e en Fédération Wallonie-Bruxelles

1 lauréat.e au Québec

### LE RÈGLEMENT :

1. Ce concours de récits en langue française est organisé par la Délégation générale Wallonie-Bruxelles au Québec / Canada et Francophonie sans frontières, avec la collaboration de la Délégation générale du Québec à Bruxelles.
2. Il est ouvert aux résident.e.s de Wallonie-Bruxelles (Belgique francophone) et aux résident.e.s du Québec de 6<sup>e</sup> primaire. La date limite de remise des textes est le **vendredi 29 novembre 2024 à minuit**, heure locale et à envoyer à l'adresse suivante : [quebec@delwalbru.be](mailto:quebec@delwalbru.be)
3. L'œuvre proposée devra être un texte original et inédit. Le récit envoyé peut être réaliste, fantastique, humoristique, de science-fiction, historique, etc. Le texte doit obligatoirement constituer un récit, c'est-à-dire, raconter une histoire avec un certain point de vue. Un changement d'état doit exister entre le début et la fin du texte. Le texte doit être cohérent, abouti, avec des actions, des situations, des descriptions, voire des personnages (mais en nombre limité). Le texte doit être compréhensible pour le lecteur, retenir son attention par la force de la narration, l'humour, la construction, le style.
4. Les critères d'évaluation sont :
  - ✓ l'originalité et la créativité
  - ✓ la cohérence et la structure
  - ✓ l'utilisation des québécismes et belgicisms
  - ✓ la qualité de la langue
  - ✓ l'impact émotionnel
  - ✓ l'adaptation à l'âge des participants
5. Il ne sera admis qu'un seul récit par participant.e au concours.
6. Sont exclues : une traduction, une adaptation, une œuvre présentant un caractère publicitaire ainsi qu'une œuvre ayant déjà été publiée sur papier ou support numérique ou ayant fait l'objet d'une réalisation ou d'une diffusion par un organisme belge, québécois ou étranger.
7. Le texte dactylographié doit compter entre 300 et 500 mots compris, soit environ 2 pages A4 ou 8 ½ po x 11 po maximum.
8. Les textes seront fournis dans un document Word extension .doc ou .docx. avec les consignes de présentation suivantes :
  - ✓ Utiliser une police de caractères à empattements en corps 12 (Times, Times New Roman, Garamond, Georgia ou Baskerville)

- ✓ Pour la présentation générale : titre centré sans gras et autre que le thème du concours « Les belgicisms et québécisms ». Interlignage : 1,5. Pas de double interligne entre les paragraphes. Numérotation des pages.
9. Le texte comptera le titre du récit et exclura toute information qui révélerait l'identité de l'auteur.trice. Les données personnelles seront utilisées uniquement dans le cadre de ce concours et aux étapes nécessaires à son bon déroulement. Les communications vers les écoles participant.e.s s'effectueront par courriel.
  10. Les textes seront publiés dans un recueil de récits électronique (en totalité, en partie, modifiés ou non) et dans d'autres cadres que celui du Concours de récits Québec/Wallonie-Bruxelles. Les participant.e.s conservent les droits d'auteur de leurs textes. Pour toute publication ultérieure des textes publiés dans le recueil, le/la participante est invité.e à mentionner que son texte a été primé dans le cadre du Concours de récits Québec/Wallonie-Bruxelles.